

Demandes de financements - 2023

CALENDRIER PREVISIONNEL

- ⇒ **Vendredi 9 décembre 2022**
Lancement de la campagne de demandes de financements
- ⇒ **Jedi 12 janvier 2023**
Retour des demandes
- ⇒ **Mercredi 18 janvier 2023**
Conseil de laboratoire – Arbitrage des demandes
- ⇒ **Dans les jours suivant le Conseil**
Envoi des réponses aux demandeurs

MODALITES DE RETOUR DES DEMANDES

Les demandes sont à retourner par mail à Muriel Fuchs Delépine (muriel.fuchs@ehess.fr) et Adeline Loeffel (adeline.alvarez@ehess.fr), à l'aide du formulaire joint au mail de lancement de l'appel. Les pièces à joindre à ce formulaire sont indiquées dans le tableau de synthèse de la page suivante.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Les décisions du Conseil de laboratoire en matière de demandes de financements ont évolué au fil des années afin de répondre au plus près des besoins exprimés pour le bon déroulement de l'activité scientifique de notre centre.

Les règles générales et plafonds de financements actuellement en vigueur sont recensés dans le tableau de synthèse de la page suivante.

MISE EN OEUVRE DES FINANCEMENTS OBTENUS

Afin de mettre en œuvre les financements accordés par le Conseil de laboratoire du CRAL, nous sommes tenus de respecter les procédures et circuits fixés par l'EHESS.

A cette fin, si un financement vous est accordé, il vous est demandé de contacter Mme Muriel Fuchs-Delépine et Mme Adeline Loeffel avant d'engager toute démarche.

En particulier, il est impératif de n'engager aucune dépense à titre personnel puisque, selon les directives de l'EHESS, il ne sera pas possible de procéder au remboursement des sommes engagées.

Nature de la demande	Pièces à fournir pour la demande	Plafond de financement	Règles générales
Organisation d'une manifestation scientifique	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de demande complété - Programme prévisionnel et/ou invités pressentis - Budget prévisionnel - <i>Pour les doctorants, lettre de soutien du directeur du thèse</i> 	Colloque international (à l'étranger ou en France avec invités étrangers) : 2 500€ Colloque national : 1 500€ Journée d'études : 1 000€	Toutes les demandes de financements sont présentées au Conseil de laboratoire, par mail, le cas échéant, à l'exception de celles dont le montant s'élève à 200€ et moins. Ces dernières sont soumises à l'accord de la Direction du CRAL.
Aide à la publication	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de demande complété - Lettre d'acceptation de l'éditeur - Budget prévisionnel - <i>Pour les doctorants, lettre de soutien du directeur du thèse</i> 	2 000€	Chaque <u>membre statutaire</u> peut présenter des demandes de financements dans une limite de 3000€ par an, dont une enveloppe de 300€ pour l'achat de documentation, à l'exception des membres disposant d'un financement extérieur important.
Aide à la traduction	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de demande complété - Budget prévisionnel et 3 devis de traducteurs, dans le cadre de la procédure de mise en concurrence en vigueur à l'EHESS - <i>Pour les doctorants, lettre de soutien du directeur du thèse</i> 	2 000€	Les demandes d'aides au financement des <u>doctorants</u> doivent d'abord être soumises dans le cadre des campagnes d'aides lancées par l'Ecole doctorale de l'EHESS. Elles doivent être accompagnées d'une lettre de soutien du directeur de thèse. Les <u>post-doctorants</u> en poste effectuant leur activité de recherche au CRAL peuvent présenter des demandes d'aides financières pendant la durée de leur post-doctorat.
Aide à la publication de la thèse (Thèse soutenue par un.e doctorant.e du CRAL)	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de demande complété - Lettre d'acceptation de l'éditeur - Budget prévisionnel - Lettre de soutien du directeur du thèse 	500€	Les <u>membres associés</u> au CRAL ne peuvent présenter des demandes de financements que dans un cadre collectif avec un membre statutaire et, l'aide éventuellement accordée sera comptée dans la quote-part de ce dernier.
Mission individuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de demande complété - Budget prévisionnel - Tout autre document pertinent (lettre d'invitation, programme du colloque/séminaire...) - <i>Pour les doctorants, lettre de soutien du directeur du thèse</i> 	Pas de plafond par mission (demandes étudiées au cas par cas)	
Achat de documentation (Membres statutaires)	<i>Enveloppe annuelle attribuée de façon systématique à chaque membre statutaire</i>	300€	